



des carrières au Canada pour les personnes formées en génie à l'étranger

Le projet *De la considération à l'intégration* est une initiative en trois étapes dont le but est de faciliter l'intégration des personnes formées en génie à l'étranger (PFGE) dans la profession et le marché du travail au Canada, et ce, sans compromettre la sécurité du public ni abaisser les normes de la profession. Ingénieurs Canada¹ dirige le projet au nom de ses membres, les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux.

L'initiative *De la considération à l'intégration* examine tous les aspects de l'intégration, allant de l'attribution de permis, de la formation et de la langue à la culture, à l'emploi et aux communications. Des projets sont en cours depuis plusieurs années pour chacun de ces aspects. Certains d'entre eux sont dirigés à l'échelle nationale par Ingénieurs Canada, tandis que d'autres sont des projets provinciaux ou territoriaux. Nous faisons ici le point sur chacun d'eux :

Projet de normes linguistiques

Le Edmonton Mennonite Centre for Newcomers (EMCN) et la Faculté d'éducation de l'Université de Calgary travaillent en collaboration avec Ingénieurs Canada, l'Association of Professional Engineers, Geologists, and Geophysicists of Alberta (APEGGA) et d'autres partenaires clés à la mise au point d'un outil pour l'établissement de normes linguistiques et l'évaluation des compétences linguistiques. Cet outil permettra non seulement de fixer des normes linguistiques dans le cadre de l'octroi du permis d'exercice, mais aussi d'évaluer les compétences en anglais des PFGE par

rapport aux exigences d'emploi de l'Alberta. L'objectif est d'élaborer un outil de test commun pouvant être utilisé par n'importe quel organisme de réglementation, fournisseur de services ou établissement d'enseignement au Canada, avant ou après l'immigration, pour déterminer les connaissances linguistiques d'une PFGE par rapport aux exigences du marché du travail (les niveaux de compétence linguistique).

La première des quatre étapes de ce projet consistait en une analyse contextuelle. Pour la deuxième étape, qui est maintenant en cours, l'EMCN a fait appel aux services de l'Université de Calgary qui, avec l'expertise du Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens, définira les niveaux de compétence linguistique exigés en Alberta pour travailler dans le domaine du génie, effectuer des études post-secondaires et participer à des programmes de transition et d'aptitude au travail. On élaborera une norme unique pour toutes les disciplines du génie, ainsi que pour les technologues.

Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE)

L'une des recommandations du projet *De la considération à l'intégration* était de mettre sur pied une base de données exactes et à jour de diplômes et d'établissements étrangers² reconnus qui serait utilisée uniformément par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux. Le projet BDEDE a donc pour objectif de créer une base de données exhaustive renfermant de l'information exacte, fiable et homogène et d'en établir

¹ Ingénieurs Canada est le nom commercial utilisé par le Conseil canadien des ingénieurs.

² Diplômes et établissements non accrédités par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie.

les protocoles d'utilisation dans le processus d'attribution de permis. On s'attend à ce que la création de la BDEDE ait en outre l'avantage de réduire le dédoublement des efforts et d'améliorer la valeur et l'utilité de l'information contenue dans la base de données, ce qui se traduira par une réduction du temps nécessaire pour traiter les demandes des PFGE.

L'étape I s'attardait à la conception de la base de données, notamment les catégories de la base de données, les critères de classement des universités étrangères et des programmes de diplômes étrangers dans ces catégories et les façons d'utiliser la base de données dans le processus d'attribution de permis, de manière à ce que tous les organismes de réglementation prennent des décisions homogènes au sujet des titres universitaires des PFGE. L'étape II a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre de la base de données, en fonction de l'approche et de la conception établies à l'étape I, ainsi que des commentaires obtenus auprès des MC. Un consultant a été chargé d'établir les paramètres pour l'embauche d'un développeur. On prévoit mettre la BDEDE en œuvre d'ici septembre 2007.

Processus de rechange pour l'évaluation des titres universitaires

Le programme pilote IEEQ (*Internally-Educated Engineers Qualification*) du Manitoba est un programme d'un an qui offre des cours universitaires en génie et une expérience de travail coopératif. Ce programme permet aux PFGE admissibles de satisfaire aux exigences de l'APEGM en ce qui a trait à la formation universitaire dans le cadre du processus d'obtention du permis d'ingénieur. Le programme IEEQ n'est accessible qu'aux candidats à qui l'on a prescrit au plus cinq examens de contrôle.

Étant donné que ce programme répond à plusieurs des recommandations du projet *De la considération à l'intégration*, Ingénieurs Canada a obtenu des fonds de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDS) en vue d'aider l'APEGM et l'université à

raffiner les politiques, les procédures, les outils et les programmes d'études du programme. Ainsi, les provinces ou territoires qui désirent lancer un programme similaire pourront obtenir l'aide des partenaires, qui leur fourniront des informations, des modèles et des détails sur les méthodes et les procédures qui ont fait leurs preuves. Le but de ce projet national, intitulé *engineering Qualification Recognition model* (eQRm) pour éviter toute confusion avec le programme pilote du Manitoba, consiste à transformer le projet pilote IEEQ en un programme durable et à encourager la création de programmes semblables dans d'autres provinces ou territoires.

L'équipe du projet eQRm travaille actuellement à l'élaboration d'un document de « programme modèle » qui offrira un cadre général pour un programme global regroupant les éléments de formation, de culture et de réglementation, à l'instar de l'IEEQ. Le modèle eQRm comprendra une méthodologie permettant à n'importe quelle zone de compétence d'adopter le modèle et de le modifier en fonction de ses exigences. Au cours des prochains mois, on tentera de déterminer les différences fonctionnelles (liées à la réglementation du génie et au nombre relatif de PFGE) entre les provinces et les territoires, et ce, afin d'intégrer au modèle des options de toute une gamme de situations.

Étude sur le marché du travail

L'étude sur le marché du travail dans le domaine de l'ingénierie et de la technologie a pour objet de recueillir et d'analyser des données sur le marché du travail afin d'informer les PFGE et de faciliter leur intégration, ainsi que de mieux comprendre l'évolution du travail des ingénieurs et les compétences actuelles et futures nécessaires. L'analyse des tendances permettra de mieux comprendre la situation actuelle et future de l'emploi dans les secteurs du génie et de la technologie de l'économie canadienne. Les conclusions de cette recherche serviront à formuler des recommandations quant aux politiques et aux initiatives stratégiques liées au développement des compétences et de la main-d'œuvre.

Les travaux ont commencé fin 2006 et Ingénieurs Canada a sélectionné un cabinet d'experts-conseils pour gérer le projet et réaliser les recherches prévues. Un comité directeur composé d'ingénieurs, de techniciens, de technologues et d'autres intervenants de partout au Canada a également été mis sur pied pour orienter les travaux des experts-conseils. La stratégie de recherche et le plan de travail ont été finalisés et les travaux sur les prévisions de la demande actuelle et l'analyse de la démographie et de l'offre sont en cours.

Révision des sites Web

On a déterminé, en marge du projet *De la considération à l'intégration*, que l'information offerte aux PFGE était un élément essentiel et qu'à cet égard, il était nécessaire de réviser les sites Web afin de fournir de l'information exacte et cohérente sur la profession d'ingénieur, le processus d'attribution de permis, la situation de l'emploi et les organismes d'aide aux PFGE, avant et après

l'arrivée au Canada, ainsi que d'offrir sur Internet une source unique de renseignements au sujet du génie à l'intention des PFGE, et ce, par le biais du portail « Se rendre au Canada », lequel comporterait des liens donnant accès aux sites des membres constituants.

Le gouvernement poursuit le développement du portail « Se rendre au Canada » et utilisera de l'information tirée des sites Web d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux. Il fallait donc revoir l'information actuelle destinée aux PFGE en ce qui concerne le processus d'attribution du permis et l'immigration au Canada. Des recherches sur le contenu des sites Web des membres constituants ont été effectuées en début d'année et sont terminées depuis la mi-février; le rapport sera finalisé d'ici la fin du printemps, après quoi des consultations seront menées auprès des membres constituants.

Les progrès en chiffres

Les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux ont modifié leurs procédures pour s'attaquer aux problèmes auxquels se heurtent les PFGE. Voici, en chiffres, le succès de leurs efforts :

	Autorisé	Autorisé sous certaines conditions	
Permettre aux PFGE de passer l'examen sur l'exercice de la profession à n'importe quelle étape du processus d'obtention de permis	7 zones de compétence (AB, MB, NB, SK, PEI, YT et NT)	4 zones de compétence (BC, NS, QC et ON)	
	Permis d'exercice provisoire	Solution de rechange	En cours
Offrir un permis d'exercice provisoire (si le candidat satisfait à toutes les exigences en matière d'attribution de permis, excepté celle de l'année d'expérience en milieu canadien)	5 zones de compétence (AB, BC, MB, PEI et ON)	6 zones de compétence (NB, SK, NS, NT, QC et NL)	1 zone de compétence (YT)

